



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA VILLE DE BAUVIN**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Les comparaisons sont effectuées de budget primitif à budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévus pour l'année 2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les grands objectifs et enjeux pour 2022 :

- Intégration de l'augmentation des dépenses tout en maintenant un autofinancement sain,
- Lancement du projet de réhabilitation du 34B Rue Ghesquière en un centre culturel avec la recherche de financements extérieurs.

## VUE GENERALE SUR LE BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 422 653,00
	6 630 565,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	2 207 912,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>6 630 565,00</b>
	6 630 565,00	6 630 565,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 410 101,10
	2 226 877,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	102 448,12
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	104 148,12	181 524,10
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>2 512 549,22</b>
	2 512 549,22	2 512 549,22
TOTAL		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 143 114,22</b>
	9 143 114,22	9 143 114,22

Pour faciliter la lecture du document, les chiffres sont comparés de BP à BP.

### **I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titres des prestations extra et périscolaire (cantine, garderies, centres de loisirs, etc...), de la fiscalité, des revenus des immeubles (locations de salles ou de logements), aux dotations versées par l'Etat, aux attributions versées par la MEL, etc...

## **A) Les recettes de fonctionnement**

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 4 416 337 €, elles étaient de 4 354 635 € au budget primitif 2021, soit une augmentation de 1.42 % (+ 61 702 €). Elles se décomposent de la façon suivante :

### ➤ **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES** **30 000 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et les remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

Le montant prévu est identique à celui de 2021.

### ➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES** **192 060 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les participations et redevances versées par les usagers pour des prestations de services : centres de loisirs, restauration scolaire, inscription à la bibliothèque, garderies, la régie photocopies, locations de mobiliers, etc...

D'autres recettes sont comprises dans ce chapitre, par exemple, les redevances d'occupation du domaine public et les vacations funéraires.

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une augmentation de 5.84 % (+ 10 600 €).

Cette augmentation prend en compte une reprise de la fréquentation des structures d'accueil à leur niveau de 2019 ainsi que les recettes liées à la colonie de vacances prévue à la Toussaint.

### ➤ **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES** **2 648 962 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale, l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une augmentation de 2.42 % (+ 62 468 €) avec une variation entre les articles à l'intérieur dudit chapitre :

- Les contributions directes + 52 985 €  
Dû à l'augmentation naturelle des bases fiscales fixée pour 2022 à 3.4 %
- Attribution de compensation - 69 210 €  
Suite à la convention de remboursement mise en place avec la MEL
- FPIC + 50 000 €

- Droits de mutation + 30 000 €

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**  
**1 475 695 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une diminution de 2.43 % (- 36 816 €) principalement dûe à la :

- Diminution de la Dotation de Solidarité Rurale - 45 076 €

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** **46 620 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc...ainsi que des recettes diverses (remboursement de sinistres, etc...).

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une diminution de 33.25 % (- 23 217 €).

La prévision 2022 de ce chapitre est en baisse car en 2021 la Commune a perçu une somme suite à un litige avec une société concernant le boulodrome qu'elle ne percevra donc pas en 2022.

➤ **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS** **3 000 €**

Ce chapitre est difficilement prévisible compte tenu de la nature des produits aléatoires qu'il regroupe : annulations de mandats sur les exercices antérieurs, des recettes inattendues, etc...

La somme prévue est donc la même qu'en 2021. Ce chapitre est généralement mouvementé lors du vote de décisions modificatives.

➤ **CHAPITRE 78 : REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES** **20 000 €**

Il s'agit d'une récupération de la provision constituée lors de l'exercice 2021 en prévision d'un risque (impayés non recouvrables). Le risque se réalise cette année, en 2022, il convient de reprendre cette provision.

**B) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services

municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 441 438 €, elles étaient de 4 328 527 € en 2021, soit une augmentation de 112 911 €, soit +2.61 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :

➤ **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL** **1 461 326 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une augmentation de 5.80 %, soit + 80 166 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Achats de prestations de service + 13 250 €  
Lié notamment à l'organisation d'une colonie à la Toussaint
- Energie – Electricité + 45 000 €  
Au regard des dépenses 2021 et de l'évolution des prix
- Carburants + 5 000 €  
Au vu de l'évolution des prix
- Entretien des espaces verts + 18 000 €  
Amélioration de l'entretien des terrains de football
- Fêtes, cérémonies et réceptions diverses + 12 000 €
- Frais de nettoyage des locaux - 30 000 €  
Suite au nouveau marché
- Autres matières et fournitures - 31 245 €  
Au vu des travaux prévus en 2022 sur le patrimoine bâti où de nombreux travaux ont été réalisés lors de l'exercice précédent
- Formation + 10 500 €  
La mise en place de formations dans le domaine de la prévention sont prévues pour les agents communaux
- Prestations de services extérieurs + 14 454 €  
Sont à prévoir en 2022, les contrôles de la qualité de l'air dans les cinq écoles et le centre permanent

➤ **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL** **2 350 000 €**

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (mission d'intérim auprès du CDG59 et personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, l'assurance du personnel, etc...).

A ce stade, les prévisions budgétaires sont très prudentes et donc estimées à 2 350 000 €, stables rapport au budget primitif 2021.

Cette estimation tient compte des éléments suivants :

- Deux départs en retraite en juillet 2022,
- Recrutement d'un nouveau responsable de police municipale en cours d'année,
- L'augmentation de 0.1 point de la cotisation au CDG59,
- L'instauration de la cotisation CNFPT pour la formation des apprentis de 0.05 % à compter du 1er janvier 2022,
- La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C au 1er janvier 2022,
- Les augmentations d'échelon de plus en plus importantes liés au mécanisme GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- Augmentation du SMIC horaire de 0.9 % à compter du 1er janvier 2022,
- La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour laquelle plus d'agents remplissent les critères pour en bénéficier,
- Le recrutement de contractuels au service Jeunesse pour l'application du protocole sanitaire,
- Réduction des quotas d'encadrement pour l'extrascolaire et le recrutement de référents COVID,
- L'organisation des élections présidentielles et législatives,
- Les remplacements en cas de congés ou absences pour maladie constatés depuis le 1er janvier 2022,
- La prise en compte du Complément Indemnitaire Annuel,
- La revalorisation réglementaire de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise,
- Pas d'évolution du point d'indice en 2022.

➤ **CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS** **2 000 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisés les remboursements liés à des recettes perçues par la Commune (exemple : le remboursement de la taxe foncière versée à la commune dans le cadre des baux ruraux et que la commune peut rembourser en cas de mauvaises récoltes selon les directives gouvernementales).

La somme budgétée est identique à celle de 2021.

➤ **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** **588 553 €**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune : le SIVU L'îlot de la Haute Deûle, la convention avec la médiathèque du Nord pour les emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin et la convention avec la mission locale.

Il comprend également les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Sur 2022, la commune doit admettre en créances éteintes la somme de 37 413.31 €. Une somme considérable atténuée grâce à la reprise sur provision de 20 000 € constitués en 2021.

En comparaison avec le budget primitif 2021, il est prévu une augmentation de 10.82 %, soit 57 473 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Contribution au SIVU L'ilot de la Haute Deûle - 22 547 €  
Avec la reprise des deux agents techniques par les deux communes et l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2021, il n'est pas prévu de versement d'une contribution au SIVU cette année
- Augmentation des subventions versées aux associations + 45 723 €  
Au vu du contexte sanitaire en 2021, les subventions versées aux associations avaient été étudiées et réduites de moitié. Sur 2022 et avec la mise en place du nouveau barème, le montant augmente de 45 723 €.
- Créances éteintes + 38 000 €

➤ **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES** **25 559 €**

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la charge de la dette est maîtrisée.

Les intérêts et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) diminuent de 4 728 € par rapport au budget primitif 2021.

➤ **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES** **12 000 €**

Le chapitre 67 est abondé à 12 000 € dont 10 000 € de provision pour un bâtiment sinistré qui serait à démolir (au cas où le propriétaire ferait défaut, c'est à la commune de prendre en charge ces frais puis de demander le remboursement au propriétaire).

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre diminuent de 2 000 € par rapport au budget primitif 2021, soit - 14.29 % (2 000 € en moins dans les prévisions pour d'éventuels remboursements prévus en 2021 pour des annulations de locations de salles dûes au contexte sanitaire).

➤ **CHAPITRE 68 : PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES** **2 000 €**

Le chapitre 68 est alimenté dans le cadre d'une dotation aux provisions pour risques. Suite à divers impayés, une provision doit être constituée car la Commune a peu de chances d'être remboursée. Cette procédure permet d'étaler le risque sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour information, les opérations d'ordre budgétaire, constituées essentiellement des dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 104 000 €.



## II. La section d'investissement

### A) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute l'imputation des excédents dégagés en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement (1068 exclu) s'élèveraient à 140 198 €, elles étaient de 154 919 € en 2021, soit une diminution de 14 721 €, soit - 9.50 %.

Le 1068, lui, augmente de 96 237 € soit + 110.63 %, mais cela ne signifie que la Commune engendre des recettes supplémentaires. Uniquement que le déficit d'investissement à combler avec l'excédent de fonctionnement est plus important qu'en 2021 (affectation du résultat).

Elles se décomposent de la façon suivante :

➤ **CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES** **35 000 €**

Ce chapitre regroupe :

- Le FCTVA qui correspond au reversement de 16.404 % de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés en année N-2 - 10 500 €  
Qui s'expliquent par la diminution prévisible du montant perçu au titre du FCTVA en raison du volume de travaux réalisés en 2020 (243 949 €) comparativement à 2019 (417 665 €).

➤ **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES** **102 448 €**

Ce chapitre reste stable comparé à 2021 (102 489 €) avec la recherche constante de subventions pour les travaux d'investissement.

### B) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant d'accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal (acquisitions de biens mobiliers, travaux sur des bâtiments existants ou construction, ...).

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 2 220 561 €, elles étaient de 1 803 040 € en 2021, soit une augmentation de 417 521 €, soit + 23.16 %.

Cette augmentation est cependant à nuancer car la provision dégagée pour des futurs travaux est plus conséquente qu'en 2021 à hauteur de + 237 346 € (+ 20.61 %).

➤ **CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** **265 000 €**

Cette somme est prévue pour les frais d'études de la réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un centre culturel : missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et de Maitrise d'œuvre (240 000 €) ainsi que l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place de la vidéoprotection (25 000 €).

➤ **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **557 581 €**

Sont prévus dans ce chapitre les travaux suivants (en nouvelles inscriptions, hors restes à réaliser 2021) :

CADRE DE VIE

- Achat de mobilier urbain (poubelles) 4 800 €
- Bacs à fleurs rue Ghesquière 3 800 €

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI

- Création d'une ventilation au boulodrome 19 000 €
- Travaux de réfection de toitures :
  - Mairie et salle des mariages 40 000 €
- Fourniture et pose d'une porte local sanitaire Eglise 4 000 €
- Fourniture et pose d'une centrale d'alarme au Boulodrome 3 600 €

ECOLES

- Travaux de menuiseries aux Peupliers 60 900 €
- Enceinte bluetooth pour les festivités dans les écoles 2 000 €
- Fourniture et pose d'une porte à l'école G. Brassens 3 025 €
- Travaux de réfection de toitures :
  - Ecole des Coquelicots 12 500 €
- Travaux de réfection de l'éclairage en LED 20 000 €
  - Coquelicots,
  - Peupliers
  - J. Ferry

MOYENS GENERAUX

- Etagères de stockage pour les ateliers municipaux 14 000 €
- Ordinateurs portables CLSH et police municipale 1 300 €
- Désherbeur à air pulsé 6 500 €
- Petits matériels pour l'assistant de prévention 2 000 €

SPORTS

- Fourniture et pose d'une armoire électrique au stade Gossart 6 500 €
- Création d'un éclairage au stade Tredez 27 000 €

• Tapis de lutte/judo	8 000 €
• Récupérateur d'eau de pluie à la salle P. Legrain	6 500 €
• Travaux de réfection de toitures :	
▪ Salle P. Legrain (+ bardage)	58 000 €
• Fourniture et pose de portes aux vestiaires Tredez	12 100 €
• Table de marque tennis	2 500 €

### RESTAURATION MUNICIPALE

• Matériels pour la restauration scolaire	19 178 €
---	----------

### DIVERS

• Travaux de réfection de l'éclairage public en LED et réfection des armoires électriques	69 000 €
• Matériels informatiques pour le projet Ados	1 990 €
• 10 tables polypro	1 200 €
• Mobiliers divers pour projet Ados	9 040 €

### ➤ **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS** **1 327 128 €**

Cette somme inscrite au budget résulte d'une part de l'excédent de fonctionnement dégagé fin 2021, du résultat prévisionnel entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement 2022 et des dépenses d'investissement prévisionnelles sur le budget primitif 2022.

Il s'agit d'une provision pour les projets futurs de la Commune, cette somme ne sera pas dépensée sur l'exercice 2022.

### **III. La dette**

Le remboursement de l'emprunt en cours se poursuit. La part de capital fixe à rembourser en 2022 est de 174 231 € pour une échéance annuelle de 202 117 € (intérêts compris).

L'encours de la dette qui était de 2 050 737 € au 1er janvier 2022 va donc être de 1 876 600 € au 1er janvier 2023.

#### IV. Les principaux ratios financiers

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	856,28	918,00
2	Produits des impositions directes/population	309,15	526,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	852,41	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	395,78	288,00
5	Encours de dette/population	395,81	821,00
6	DGF/population	269,71	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5297	0,5750
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0441	0,8930
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4643	0,2560
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4643	0,7300

#### Conclusion :

L'année 2022 devrait s'écouler comme une année « classique » de fonctionnement (exceptée la classe de neige).

La réalisation de cet exercice permettra de savoir si la Commune est en mesure de maintenir son autofinancement à un niveau suffisant après les dernières décisions politiques, dépendantes ou non de la Commune, qui ont potentiellement impacté les finances communales comme l'entrée de la Commune dans la MEL ou encore la réforme de la taxe d'habitation.

Les orientations proposées dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 reflètent la volonté de maintenir l'ensemble des services publics communaux, tout en maîtrisant les dépenses de la commune.

Il est essentiel de poursuivre une stratégie financière permettant de maintenir une solvabilité durable de la commune et ce, d'autant plus avec le projet de réhabilitation du 34B rue Ghesquière qui engendrera à terme une augmentation des dépenses de fonctionnement.